

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de
J. BTE. POIRIER, de la cité et du district de
 Montréal, entrepreneur et commerçant,
 FAILLI.

Le Failli n'a fait une cession de ses biens et les
 créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires,
 No. 201, RUE RICHMOND, dans la cité
 de Montréal, **VENDREDI**, le **VINGTIEME** jour
 de **MARS** courant, à **DIX** heures avant-midi,
 pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un
 syndic.

G. H. DUMESNIL,
 Syndic Provisoire.

Montréal, 2 mars 1874

Magnifiques Places d'Affaires

QUATRE SPACIEUX
 ET

SUPERBES MAGASINS

LOUER



En face de l'Hôtel Donegana sur la
 Rue NOTRE-DAME, dans un quartier
 où les affaires augmentent rapidement depuis
 deux ou trois ans.

Egalement avantageux pour le commerce en
 gros comme pour le commerce de détail à
 cause de leur proximité du Port, du Marché
 Bonsecours et de l'un des grands hôtels, les
 mieux patronisés de la ville.

Deux de ces magasins ont près de 100 pieds
 de profondeur avec CAVE spacieuse éclairée,
 parfaitement égoutée et couverte d'un bon
 plancher; magnifique PLATE-FORME au second.

Site très-avantageux pour le commerce
 Marchandises Sèches,
 Groceries, Vins, etc.,

Marchands de Meubles, de
 Fer, de Faïence, de
 Peintures, etc., etc

Le magasin No. 36, actuellement occupé par
 M. Girard, est muni de tablettes, de magnifi-
 ques COMPTOIRS et de tout ce qui est néces-
 saire pour le commerce de MARCHANDISES
 SECHES.

Les travaux pour achever ces constructions
 vont être repris immédiatement et les

Magasins seront prêts à être Loués
 vers le milieu de Mars prochain

— AUSSI —

A LOUER

avec les magasins ou séparément

QUATRE LOGEMENTS

de première classe, contenant toutes les am-
 pliifications modernes

Gaz, Bains, Water-Closets, et
 Quartier des plus salubres; en arrière

Vue magnifique: J. Fleuve et de l'Ab. Ste. Hélène

AVEC

COUR HANGARDS, Etc.

AMELIORATIONS DE MANIERE A REA
CONTRER LA CONVENANCE DES
LOCATAIRES.

PRIX TRES-MODERES

Pour plus amples détails s'adresser sur
 lieux à **M. HENRI GIRARD**
 Ou au soussigné,

ALPH. DESJARDINS,
 No. 30, Rue St. Gabriel

24 d'éc

COMPAGNIE
 DES
MOULINS A COTON

DE
V. HUDON

AVIS

La COMPAGNIE DES MOULINS A CO-
 TON de V. HUDON ayant obtenu de la Lé-
 gislature Provinciale le pouvoir d'augmenter
 son FONDS CAPITAL, a ouvert des Livres
 au Bureau de la Compagnie, où toute inform-
 ation sera donnée, pour la souscription d'un
 NOMBRE LIMITE D' ACTIONS.

V. HUDON,
 Président.
 No. 16, rue Le Royer.
 Montréal, 23 février 1874. am



Chemins de Fer Intercoloniaux.

Les soumissions pour le prolongement
 du Chemin de Fer Intercoloniaux doivent
 être présentées, qu'il s'agit de recevoir
 les soumissions pour la pose des lisses et le bal-
 listage sur un tronçon de 75 milles de la ligne depuis le
 chemin de Metapedia jusqu'au Pont qui traverse
 la rivière Metapedia, section 43. Les soumissions
 devront comprendre toute cette distance.

Les devis et plans de soumission ne peuvent être
 obtenus au Bureau des Commissaires, à Ottawa,
 Les soumissions cachetées, enlées et "Soumis-
 sions" et adressées aux Commissaires, seront
 reçues à leur Bureau d'Ottawa jusqu'à MARDI
 le 21 MARS 1874.

Les soumissions seront en même temps reçues
 pour 300 tonneaux de chevilles de chemin de fer,
 d'après un échantillon qui peut être vu au bureau
 plus haut mentionné. Les soumissions devront
 spécifier le prix par tonneaux de 24 lbs. livrés à
 la Rivière du Loup, en quantités égales, dans les
 mois de Mai, Juin et Juillet prochains.

C. J. BRYDGES,
E. B. CHANDLER,
A. W. McLEAN,
 Commissaires.

Bureau des Commissaires du
 Chemin de Fer Intercoloniaux,
 Ottawa, 4 Février 1874.



BUREAU DU CONSEIL PRIVE.

Ottawa, 29 août 1873.

AVIS est par le présent donné qu'il a plu à Son
 Excellence le Gouverneur Général, sur la recom-
 mandation du Ministre du Revenu de l'Intérieur, et
 en vertu des dispositions de la 1ère Section de l'Acte
 passé à la dernière Session du Parlement du Canada,
 intitulé: "Acte pour amender, considérer et étendre
 à toute la Puissance les lois concernant l'Inspection
 de certains articles de provenance canadienne," de
 désigner par un ordre en Conseil de ce jour, les Cités
 suivantes: Québec et Montréal, dans la Province de
 Québec; Toronto, Kingston, Hamilton, London et
 Ottawa, dans la Province d'Ontario; Saint Jean-
 dans la Province du Nouveau-Brunswick; et Hal-
 ifax dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, comme
 des Cités où il est expédient de nommer des Ins-
 pecteurs pour les articles suivants, de provenance cana-
 dienne, savoir:

- Fleur et Farine,
- Blé et autres grains,
- Beuf et Lard,
- Poisson et Perlesse,
- Poisson saumuré et huile de poisson,
- Beurre,
- Cuir et Peaux Crues,
- Pt. etc.

W. A. HENSWORTH,
 Greffier du Conseil Privé.

25 février.

A VENDRE

1,000 tonneaux de FOIN mil
 première qualité, ballots
 pesant 300 livres et au-
 dessus,

5,000 minots d'AVOINE,

2,000 " de POIS.

S'adresser à

ED. CARON,
 Rivière du Loup (en haut.)

20 janv.

EN MAIN

ET

A VENDRE

PAR

VICTOR HUDON

- RAISINS VALENTE
- do MALAGA sur COUCHES
- do LOOSE MUSCATELS
- do SULTANA
- do CURRANTS
- SARDINES en 1/2 et 1/4 boîtes
- PETITS POIS au naturel
- CHAMPIGNONS
- ECORCE D'ORANGE et CITRONS con-
 fits
- NOISETTES, NOIX du BRÉSIL et AMAN-
 DES S. S.
- BRANDY MARTEL en caisses, barriques,
 quarts et octaves
- do DUBOIS en caisses
- do GERIN en barriques et quarts
- GIN DEKUYPER en barriques, caisses rouges
 et vertes
- do MELCHER en barriques et quarts

- RUM de la Jamaïque
- SCOTCH WHISKEY, en caisses
- PORTER, Dublin en pintes et chopines
- VINS, SHERRY, PORT, BGDY, PORT et
 SAN PEDRO de PAUL
 EMILE THOMAS

- do PORT SUPERIEUR
- do ST. JULIEN en caisses et barriques
- VINAIGRE de Bordeaux
- CHAMPAGNE, Diverses marques
- do SAINT P. RAY Monseux
- do CHARTREUSE véritable

- MARINADES de "STOWERS"
- MOUTARDE Française
- RIZ AFRICAIN
- SUCRES, DEMARARA, RAFFINE ECO-
 PORTO RICO, Blanc en mor-
 ceaux et Moulée

- MELASSES, BARBADE et MUSCOVADO
- SIROPS, AMBER, MIEL et GOLDEN
- HUILES D'OLIVE et de LOUP-MARIN
- 200 QUINTAUX de MORUE SECHE.

22 janvier

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

ISIDORE PAQUIN,

FAILLI

Un bordereau des dividendes a été préparé et res-
 tera ouvert aux oppositions jusqu'au **DIX-SEP-**
TIEME jour de **MARS** prochain, après lequel jour
 les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
 Syndic.

Montréal, 25 février 1874.

21